

## Cette publication nest pas publiée

**Rubrique:** Poursuites pour dettes

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

**Date de publication:** SHAB, KABVS - 19.06.2020

**Numéro de publication:** SB01-0000001294

**Canton:** VS

**Entité de publication:**

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

## Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Pierre Alain RUDAZ

**Débiteur(s):**

Pierre Alain RUDAZ

Date de naissance: 26.07.1959

Rue Hermann-Geiger 7

1950 Sion

**Point de contact:**

Offices des poursuites et faillites du district de Sion

Rue des Vergers 1

1950 Sion

**Objet(s) à vendre aux enchères:**

Appartement de 3 <sup>1/2</sup> pièces sis à la rue du Rawil 27, 1950 Sion

Commune de Sion secteur Sion

Sur la **parcelle de base N° 13334**, plan N° 22, nom local : «SITTERIE», commune de Sion secteur Sion, surface totale : 915 m<sup>2</sup>, mensuration fédérale, place : 531 m<sup>2</sup>, \*habitation a) : 258 m<sup>2</sup>, garage b) : 126 m<sup>2</sup>,

la **PPE N° 34423**, quote-part : 66/1000 de la **parcelle de base N° 13334**, commune de Sion secteur Sion, objet du droit exclusif : rez inférieur : cave No 4, 3ème étage : appartement No 33.

**Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 230'000.00**

**Vente aux enchères**

Le 06.08.2020 à 15:00 heure, Salle N° 5 de l'Espace Porte-de-Conthey, Rue de Conthey 20 à 1950 Sion

**Remarques:**

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse [www.vs.ch/web/spf/encheres](http://www.vs.ch/web/spf/encheres). Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 13 juillet 2020 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 30'000.- représentant un acompte de Fr. 23'000.- et une avance de frais de Fr. 7'000.- sur les émoluments et débours de l'Office. Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 30'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La réalisation est requise par le créancier gagiste en 3ème rang.

**Remarques juridiques:**

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 13 juillet 2020.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

**Délai de production:** 09.07.2019

**Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges:** à partir du 13.07.2020